

EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 septembre 2024

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-quatre et le dix septembre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

Nº9a

Etaient présents: M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoints, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentées: Mme Ayse TARI par Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Anne BOUYER par M. Dorian LASCAUX

Etaient absents: M. Yvon DELCHET, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Grégory HUGUE, Mme Micheline GENEIX à partir de 19h44.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Fixation des tarifs pour le stationnement payant sur voirie pour l'année 2025

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Considérant qu'il convient de fixer les tarifs pour l'année 2025 des abonnements « stationnement sur voirie » pour les particuliers, les étudiants et les professionnels, afin de permettre le paramétrage sur les différents programmes dans les meilleurs délais (application PayByPhone, site internet et logiciel), ainsi que le montant appliqué pour un stationnement horaire et à la journée,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 1 Fixe les tarifs pour le stationnement payant sur voirie pour l'année 2024 conformément au tableau ci-annexé.
- 2 Ces tarifs sont applicables au 1^{er} janvier 2025.
- 3 Les recettes en résultant seront inscrites au budget de la Ville.
- **4 -** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Le Maire,

rd COMBES

Le secrétaire de Séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le : 1 1 SEP. 2024 Date et ref de l'accusé de réception : 1 1 SEP. 2024

D9A _ 10092024

SECURITE DOMAINE PUBLIC / STATIONNEMENT SUR VOIRIE / TARIFS 2025				
augmention en %		3	4	PROPOSITION SERVICE
	TARIFS 2024	3% sur 2024	4% sur 2024	pour 2025
STATIONNEMENT PAYANT				
Voirie (première heure avec demi heure gratuite)	1,10 €	1,10 €	1,10 €	1,10 (
Voirie (Zone unique) l'heure	2,20 €	2,20 €	2,20 €	2,20 €
Carte de stationnement Pro et Particulier (par jour/véhicule) - sans abonnement	4,80 €	4,94 €	4,99 €	5,00 €
Abonnement sur voirie "PARTICULIER et ETUDIANT" - uniquement valable sur le	es zones identifiée	s dans le i	èglement	des abonnements
RESIDENT Particulier: 1 seul VL / carte par semaine	9,50 €	9,80 €	10,00 €	
par mois	25,00 €	25,50 €	26,00 €	25,00 €
par semestre	138,00 €	142,00 €	143,00 €	140,00 €
par an	250,00 €	257,50 €	260,00 €	250,00 €
à partir du 2ème véhicule / véhicule / foyer fi UNIQUEMENT PAR AN	150,00 €	154,50 €	156,00 €	150,00 €
NON RESIDENT Particulier : 1 seul VL / c par semaine	11,50 €	11,80 €	12,00 €	11,50 €
par mois	33,00 €	34,00 €	34,50 €	34,00 €
par semestre	183,00 €	188,50 €	190,00 €	190,00 €
par an	333,00 €	343,00 €	346,00 €	340,00 €
ETUDIANT (sur présentation d'un certificat de scolarité)				
Domicilié sur Tulle				
Mensuel	10,50 €	10,80 €	11,00 €	10,50 €
Trimestriel	25,00 €	25,50 €	26,00 €	25,00 €
Annuel (4 mois gratuit)	84,00 €	86,50 €	87,00 €	84,00 €
Domicilié hors Tulle				
Mensuel	14,00 €	14,40 €	14,60 €	14,00 €
Trimestriel	33,50 €	34,50 €	35,00 €	33,50 €
Annuel (4 mois gratuit)	112,00 €	115,00 €	116,00 €	112,00 €
Abonnement sur voirie "PROFESSIONNEL" - valable sur toutes	es zones (sous co	nditions -	cf règleme	ent)
Siège social sur Tulle				
par mois/véhicule	20,00 €	20,50 €	21,00 €	21,00
par an/véhicule	200,00 €	206,00 €	208,00 €	210,00
Siège social hors Tulle				
par mois/véhicule	23,00 €	23,50 €	24,00 €	25,00
par an/véhicule	230,00 €	237,00 €	239,00 €	250,00 €

